

En 2016, les dépenses liées au versement des minima sociaux s'élevèrent à 26,2 milliards d'euros, soit 1,2 % du produit intérieur brut (PIB). Après avoir atteint 4,3 % en moyenne par an entre 2009 et 2015, la croissance des dépenses est moindre en 2016 (+2,0 %). Le versement du revenu de solidarité active (RSA) représente à lui seul 42,4 % des dépenses de minima sociaux en 2016, soit 11,1 milliards d'euros. L'évolution des dépenses est liée à celle des effectifs d'allocataires de minima sociaux, mais aussi aux plans de revalorisation mis en œuvre, notamment à celui du RSA.

## Une hiérarchie des dépenses proche de celle des effectifs

En 2016, les dépenses d'allocations des minima sociaux représentent 26,2 milliards d'euros, soit 3,7 % du montant des prestations de protection sociale, 2,1 % de l'ensemble des dépenses des administrations publiques et 1,2 % du PIB. La hiérarchie des montants versés reflète essentiellement celle des effectifs d'allocataires. Cependant, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) se démarque parmi les quatre grands dispositifs (revenu de solidarité active [RSA], AAH, minimum vieillesse et allocation de solidarité spécifique [ASS]) par un montant moyen par allocataire nettement plus élevé, dû à des plafonds de ressources plus hauts et à de nombreux abattements dans le calcul des revenus. L'AAH représente 26,3 % du total des allocations de minima sociaux fin 2016 mais totalise 34,7 % des dépenses en 2016, soit 9,1 milliards d'euros (*tableau 1*).

Le RSA constitue le premier dispositif en matière d'effectifs (44,9 %) et de dépenses (42,4 %). Le montant des allocations versées à ce titre s'élève à 11,1 milliards d'euros, soit 0,5 % du PIB.

Le minimum vieillesse, malgré un montant d'allocation maximum élevé par rapport à celui des autres minima sociaux (833,20 euros par mois pour une personne seule au 1<sup>er</sup> avril 2018), ne représente que 9,7 % des dépenses en 2016 (2,5 milliards d'euros)<sup>1</sup>,

alors que ses allocataires comptent pour 13,3 % de l'ensemble des allocations des minima sociaux<sup>2</sup>. Le minimum vieillesse est une allocation différentielle qui complète de faibles pensions de retraite. Or, seuls 12 % des bénéficiaires du minimum vieillesse ne perçoivent aucune pension de retraite et sont donc susceptibles de percevoir le montant maximum.

Les dépenses des trois allocations chômage du régime de solidarité (ASS, allocation équivalent retraite de remplacement [AER-R] et allocation temporaire d'attente [ATA]) s'élèvent à 2,8 milliards d'euros en 2016, soit 10,8 % de l'ensemble des dépenses de minima sociaux, une part proche de celle de leurs effectifs parmi l'ensemble des allocations de minima sociaux (11,3 %).

## Une évolution des dépenses liée à celle des effectifs et aux plans de revalorisation des minima

Sans tenir compte de l'allocation temporaire d'attente (ATA) et de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)<sup>3</sup>, les dépenses d'allocations ont augmenté, entre 2009 et 2015, de 4,3 % en moyenne par an (en euros constants 2016), alors que les effectifs augmentaient de 3,0 % dans le même temps. En 2016, la croissance des dépenses de minima sociaux ralentit (+1,5 %) sous l'effet de la baisse du nombre d'allocataires (-1,8 %). En tenant compte de

1. Hors allocations dites du premier étage du minimum vieillesse, représentant environ 600 millions d'euros en 2016.

2. Certaines personnes peuvent percevoir plusieurs minima sociaux. Le nombre total des allocations est donc un peu supérieur au nombre de personnes qui sont allocataires d'un minimum.

3. L'ATA a été remplacée, pour une partie de ses allocataires, par l'ADA le 1<sup>er</sup> novembre 2015 (voir fiches 25 et 26). Le nombre d'allocataires de l'ADA fin 2015 et le montant de dépenses cette année-là ne sont pas disponibles, le système d'information sur ce dispositif n'ayant pas encore été complètement mis en place à cette date.

l'ATA et de l'ADA, les dépenses de minima sociaux ralentissent dans des proportions similaires en 2016 par rapport au rythme des années précédentes (+2,0 % en 2016, contre à nouveau +4,3 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2015).

Si les évolutions des dépenses sont portées par celles des effectifs, elles le sont également par les évolutions des ressources des bénéficiaires, d'une part, et par les plans de revalorisation des différents minima sociaux<sup>4</sup>, d'autre part.

En 2010, par exemple, les dépenses de minima sociaux ont fortement augmenté (+5,2 % en un an), alors que le nombre d'allocataires ne s'est accru que de 2,5 %. Cet écart est lié aux revalorisations du minimum vieillesse pour les personnes seules (+4,7 % le 1<sup>er</sup> avril 2010) et de l'AAH (+2,2 % le 1<sup>er</sup> avril puis le 1<sup>er</sup> septembre 2010). Ainsi, alors que

le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse diminue de 1,2 % en 2010, les dépenses d'allocations bondissent de 6,8 % en un an.

À l'inverse, la forte hausse des dépenses d'allocations de 2013 (+5,4 %) est davantage portée par la croissance importante du nombre d'allocataires (+4,8 %). Les dépenses d'allocations du RSA et de l'ASS augmentent ainsi cette année-là respectivement de 8,2 % et 8,4 % (graphique 1), soit des taux assez proches du taux de croissance de leurs effectifs : +7,4 % pour le RSA et +10,3 % pour l'ASS. La croissance des dépenses du minimum vieillesse et de l'AAH ralentit (respectivement +1,6 % et +4,2 %), après trois années de forte hausse liée au plan de revalorisation<sup>5</sup>.

En 2014, alors que la croissance du nombre d'allocataires de minima sociaux est moindre (+2,7 %),

**Tableau 1** Nombre d'allocataires fin 2016 et dépenses d'allocations par minimum social en 2016

	Effectifs	Poids des effectifs parmi l'ensemble (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Poids des dépenses parmi l'ensemble (en %)
RSA <sup>1</sup>	1 863 200	44,9	11 118	42,4
AAH <sup>2</sup>	1 090 300	26,3	9 097	34,7
Minimum vieillesse (ASV et ASPA) <sup>3</sup>	552 600	13,3	2 535	9,7
ASS <sup>1</sup>	454 200	10,9	2 710	10,3
ASI	80 300	1,9	229	0,9
ADA	76 100	1,8	307	1,2
ATA	12 300	0,3	55	0,2
RSO	8 800	0,2	55	0,2
AV	7 900	0,2	56	0,2
AER-R <sup>1</sup>	3 800	0,1	60	0,2
<b>Ensemble<sup>4</sup></b>	<b>4 149 300</b>	<b>100</b>	<b>26 222</b>	<b>100</b>

1. Y compris la prime de Noël.

2. Y compris les deux compléments de revenu : la majoration pour la vie autonome et le complément de ressources.

3. Les allocations de premier étage de l'ASV ne sont pas incluses dans les dépenses du minimum vieillesse.

4. Nombre total d'allocations, non-corrigé des doubles comptes (voir fiche 05).

**Note** > Les dépenses sont calculées après prise en compte des indus et rappels.

**Lecture** > Fin 2016, 1 090 300 personnes perçoivent l'AAH en France, soit 26,3 % de l'ensemble des allocataires de minima sociaux. Les dépenses d'allocations de l'AAH sur l'année 2016 s'élèvent à 9 097 millions d'euros, soit 34,7 % de l'ensemble des dépenses d'allocations des minima sociaux de l'année 2016.

**Champ** > France.

**Sources** > CNAMTS ; CNAF ; MSA ; DREES ; Pôle emploi ; FSV ; CNAV ; Caisse des dépôts et consignations ; Ofii.

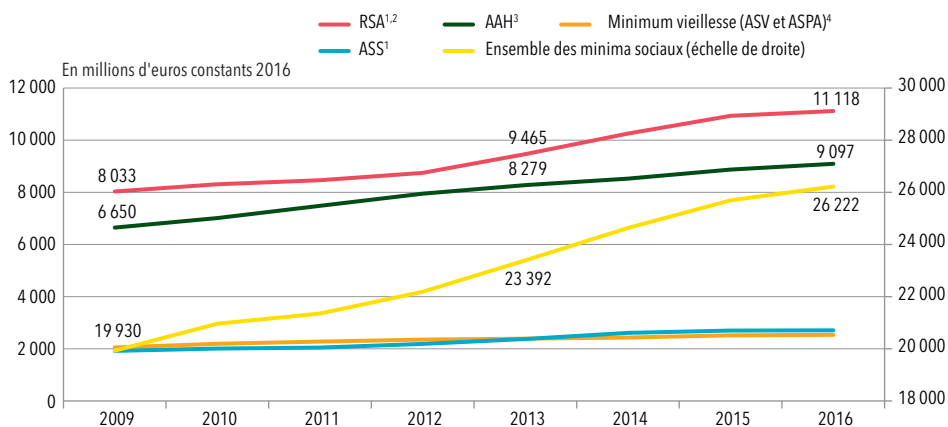
4. Sachant que les plans de revalorisation ont aussi pour effet d'accroître le nombre de bénéficiaires par la hausse des plafonds de ressources.

5. Ce plan visait à revaloriser de 25 % en euros courants, entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012, les plafonds de ressources du minimum vieillesse pour une personne seule et de l'AAH.

celle des dépenses continue d'augmenter au même rythme qu'en 2013 (+5,3 %). Cette augmentation est toujours portée par les dépenses du RSA (+8,3 %) et de l'ASS (+10,1 %), alors que la hausse des effectifs de ces deux minima sociaux s'atténue (respectivement +4,8 % et +4,2 %). Pour le RSA, ce décalage est lié en partie au plan de revalorisation qui a augmenté le montant de l'allocation de 2 % au 1<sup>er</sup> septembre 2013 et au 1<sup>er</sup> septembre 2014 (voir fiche 07). Pour l'ASS, le décalage s'explique par une dégradation, en moyenne, des ressources des bénéficiaires, et donc par une hausse du montant versé.

En 2015 et 2016, le plan de revalorisation du RSA, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, continue d'influer sur la hausse des dépenses du RSA. Ainsi, en 2015, alors que le nombre d'allocataires de ce minimum n'augmente que de 2,5 %, les dépenses augmentent de 6,7 %. De même, en 2016, malgré la baisse de 4,3 % du nombre d'allocataires du RSA, ses dépenses d'allocations continuent d'augmenter, de manière bien moins forte cependant (+1,7 %). Les dépenses d'AAH augmentent, elles, en 2016 à un rythme presque égal à celui de ses effectifs (respectivement +2,5 % et +2,6 %). ■

**Graphique 1 Dépenses d'allocations des quatre principaux minima sociaux, depuis 2009**



1. Y compris la prime de Noël.
2. Y compris, avant 2011, les dépenses d'allocations du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API) et, avant 2016, les dépenses d'allocations du RSA socle (mais pas celles du RSA activité).
3. Y compris les deux compléments de revenu : la majoration pour la vie autonome et le complément de ressources.
4. Les allocations de premier étage de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ne sont pas incluses dans les dépenses du minimum vieillesse.

**Note >** La courbe « Ensemble des minima sociaux » regroupe les dépenses des dix minima sociaux présentés dans le tableau 1. Les données 2015 ne tiennent pas compte des dépenses de l'ADA. L'ADA existe depuis novembre 2015 mais les données de fin 2015 ne sont pas disponibles, le système d'information sur ce dispositif n'ayant pas encore été complètement mis en place à cette date. En se basant sur les dépenses d'ADA en 2016 (307 millions d'euros) et sur le nombre de mois concernés en 2015 (2 mois), la sous-estimation des dépenses totales d'allocations des minima sociaux en 2015 serait de l'ordre de 50 millions d'euros. Le taux de croissance des dépenses totales entre 2015 et 2016 serait ainsi de l'ordre de 1,8 %, au lieu de 2,0 %.

**Champ >** France.

**Sources >** CNAMTS ; CNAF ; MSA ; DREES ; Pôle emploi ; FSV ; CNAV ; Caisse des dépôts et consignations ; Ofii.

**Pour en savoir plus**

> Données de la CAF consultables sur : [data.caf.fr](http://data.caf.fr), rubrique Statistiques allocataires, prestations et services, thème Synthèse allocataires et prestations, dossier Dépenses tous régimes de prestations familiales et sociales gérées par la branche Famille.